



IN HAUTES
ALPES/FRANCE

REGLEMENT ET CONDITIONS DE VENTE

ALPS EPIC in Hautes-Alpes 2018

1. PREAMBULE

L'épreuve Alps Epic est coordonnée par la SAS Alps Epic Event 6 impasse des Barris - le Chef-Lieu - 05200 - Les Orres – FRANCE. Il s'agit d'une course à étapes par équipe de 2 avec classement. L'organisation de la course est coordonnée par Alps Epic Events SAS et ses fournisseurs Cap Liberté et Horizon Tout Terrain tous 2 immatriculés auprès d'Atout France et implantés dans les Hautes-Alpes / France.

Alps Epic est une marque déposée auprès de l'INPI.

2. L'EPREUVE

Le raid se court par équipe de deux et de façon solidaire (équipes féminines, mixtes ou masculines) Les équipiers doivent rester en contact tout le long de l'itinéraire. L'épreuve est chronométrée et donne lieu à un classement général et par catégories. La course est découpée en 5 étapes + un prologue définissant la mise en grille du premier jour.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La course est ouverte à toutes et à tous, licenciés et non licenciés, aux conditions définies ci-dessous. Les concurrents possédant une licence délivrée par une fédération autorisant la pratique du cyclisme et ou du VTT en compétition (UCI, FFC, UFOLEP, FSGT, FFTRI, FNRM) devront impérativement présenter une copie de leur licence valide pour la saison correspondant à l'année où se déroule la course, et cela lors de l'inscription en ligne. Au plus tard les licences devront être adressées le 1er Juin de l'année de l'édition de la course par mail à racers@alpsepic.com si au moment de l'inscription en ligne elle n'était toujours pas délivrée. La pièce jointe sera alors remplacée par une lettre (word ou pdf) mentionnant « demande de licence en cours ».

Les autres concurrents (licenciés d'une fédération nationale non mentionnée ci-dessus y compris) devront fournir : La copie d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins d'un an au jour de la course + 3 jours. La course n'est pas accessible aux mineurs, ni aux VTT ou Vélo à assistance électrique (hors formule No Chrono).

4. INSCRIPTIONS

L'inscription aux épreuves se fait exclusivement sur le site www.alpsepic.com.

Le paiement s'effectuera en ligne via la boutique en ligne Alps Epic Events. L'inscription définitive sera validée lorsque les conditions suivantes seront respectées :

- Réception du paiement complet
- Constitution de l'équipe complète de 2 personnes
- Réception des copies de licence



IN HAUTES
ALPES/FRANCE

JULY, 2nd to 8th 2018

YOUR EPIC EXPERIENCE



HUTCHINSON





IN HAUTES
ALPES / FRANCE

· Approbation du jury de course sur les compétences des athlètes vis-à-vis de l'épreuve

Les tarifs sont disponibles sur le site internet du raid à www.alpsepic.com

Pour des raisons de sécurité, l'organisation limite le nombre de concurrents à 100 équipes de 2 coureurs. Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit (cf. point 10.6)

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation et se réserve le droit d'exclure définitivement le concurrent de l'épreuve, à la découverte des faits. L'inscription implique l'acceptation intégrale du règlement. Celui-ci pourra être complété lors des briefings d'avant course en cas d'événement exceptionnels et imprévus. Les concurrents s'engagent en validant ce règlement à respecter les règles d'éthique sportive, notamment au regard de la Loi française en matière de lutte contre le dopage. L'organisation souscrit une assurance responsabilité civile organisateur. Il vous est fortement recommandé de souscrire une assurance « Individuelle accident » ou de vérifier que votre police d'assurance comprend cette garantie.

5. INFOS COUREURS / RETRAIT DES DOSSARDS ET DU KIT COUREUR

Suite à votre inscription, des informations techniques régulières vous seront envoyées par email via l'adresse racers@alpsepic.com qui sera votre adresse privilégiée pour tout besoin d'infos avant l'épreuve. Les dossards seront à retirer la journée du lundi 2 juillet 2018 sur la plage horaire prévue à cet effet. Les horaires et lieux vous seront communiqués à l'avance. Toute équipe qui ne se présente pas durant cette plage horaire devra contacter l'organisation au plus tôt sans quoi, elle sera considérée comme non partante.

La plaque de course est à mettre sur le cintre du vélo. Le système de chronométrage (puce, bib tag, Ou tout autre dispositif), et/ou de tracking gps sera à utiliser selon les préconisations d'usages mentionnées dans le sac qui vous sera remis à réception des dossards. Un bracelet d'identification sera distribué à chaque participant. Il devra être porté en permanence au poignet dès la remise du dossard.

6. PARCOURS

6.1 Accès au départ

L'accès à la ligne de départ avant chaque étape doit se faire en respectant les horaires communiqués lors des briefings et/ou par sms/email. Sans consigne contraire, les équipes se présentent 20 mn avant l'heure officielle de départ pour mise en pré-grille. Les concurrents devront passer le check-in avant la mise en grille de départ. Tout oubli ou manquement mettra l'équipe hors course et celle-ci sera marquée comme non partante et non classée. Seules les équipes complètes seront autorisées à prendre le départ. Un concurrent seul peut être autorisé à prendre le départ en formule « hors chrono », après accord de la direction de course et après remise de sa puce de chronométrage. Les 10



IN HAUTES
ALPES / FRANCE

JULY, 2nd to 8th 2018

YOUR EPIC EXPERIENCE





premières équipes au général et les trois premières équipes mixtes et féminines seront placées en tête sur la grille de départ. Le départ est donné en masse à heure fixe. Tout retard impliquera le déclassement de l'équipe.

6.2 Arrivée d'étape

Les concurrents devront impérativement passer par la ligne d'arrivée pour être classé. L'arrêt chrono pourra être fait en amont de l'arrivée officielle pour des raisons de sécurité. Les concurrents rejoindront alors la ligne d'arrivée officielle sur une section balisée et non chronométrée. La mesure du temps s'effectue sur l'arrivée du deuxième coéquipier. La progression des 2 équipiers pendant la course doit se faire à vue, et en tout état de cause, à moins de 1 min l'un de l'autre. L'organisation pénalisera en temps toute équipe qui ne respecte pas cette règle. Cette observation reste à l'appréciation de l'organisateur et du directeur de course. L'infraction pourra être constatée et signalée au directeur de course par les bénévoles et staff de l'organisation.

6.3 Balisage et tracés

Le parcours emprunte une partie du balisage officiel permanent de la Grande Traversée des Hautes-Alpes et est complété par un balisage spécifique à l'épreuve Alps Epic : des flèches directionnelles, de la rubalise ainsi que des signaleurs seront placés aux endroits stratégiques.

L'organisation fournit aussi les traces GPS du tracé tout en indiquant aussi les ravitaillements et check point. Les traces sont disponibles en téléchargement sur le site internet de l'épreuve et pourront être modifiées avant le départ de l'étape. Dans ce cas, vous en serez informés lors des briefings et/ou par sms/email. Un GPS est obligatoire par équipe. Le GPS doit être actif avec la trace visible sur toutes les sections.

Etant donné la longueur et la complexité des étapes, certains carrefours et passages en chemins ne seront pas sécurisés ou dotés de signaleurs. Il est donc impératif de respecter le code de la route. Nous rappelons que l'ensemble du parcours est ouvert à la circulation et aux autres modes de déplacements.

Le tracé pourra être modifié à tout instant si l'organisation juge que certaines conditions viennent contrarier le parcours initial. A titre d'exemple, après de fortes intempéries ayant entraîné un glissement de terrain, la neige sur les cols en altitude. ...

Toute modification sera signalée sur le site internet, par email depuis l'adresse racers@alpsepic.com ou lors d'un briefing si le fait se produit durant la course.

Les concurrents ne doivent emprunter les axes goudronnés pour rejoindre l'arrivée ou relier l'étape du jour que s'ils sont autorisés par l'organisation.

Tout manquement sera considéré comme un abandon et l'exclusion sera immédiate.

Seuls les véhicules de l'organisation, les secours, la presse et les motos de la course sont autorisés à rouler sur le parcours. Les zones d'assistance seront accessibles en véhicule selon les consignes de l'organisation.



6.4 Respect de l'environnement

L'épreuve Alps Epic in Hautes-Alpes s'inscrit dans une démarche eco-evenement. L'organisation sera donc très vigilante aux consignes de respect de l'environnement. A ce titre, il est en particulier, strictement interdit d'abandonner sur le parcours ses déchets. Des poubelles seront à votre disposition sur les ravitaillements, aire d'arrivée et zone de campement. Tout manquement à cette règle pourra entraîner une pénalité en temps et en argent.

Il est aussi formellement de s'éloigner de l'itinéraire balisé en coupant à travers champs et autres zones naturelles. De plus, les dérapages érosifs sont à bannir. Il est à noter que l'épreuve emprunte des sites naturels sensibles soumis à autorisation de passage. La pérennité de la pratique du VTT et le maintien de l'épreuve dépend de votre comportement.

7. LA COURSE

7.1 Déroulement

La progression doit se faire en équipe de 2, à vue, sans pouvoir dépasser un intervalle de 1 min.

Les départs se font en masse sauf lors du prologue en équipe de 2 et à l'heure précisée dans les infos coureurs. L'organisation indique des barrières horaires au-delà desquelles toute équipe se présentant à cette barrière devra emprunter un itinéraire bis plus rapide pour rejoindre l'arrivée. L'équipe ne sera pas hors classement et pourra prendre le départ le lendemain avec une pénalité de 1 heure par rapport au dernier de l'étape. En cas d'abandon en course (hors accident), l'équipe devra regagner le site d'arrivée par ses propres moyens. L'équipe ne sera alors plus prise en charge (secours...) pour la fin de l'étape.

Le classement par étape et général est donné selon les catégories suivantes : Scratch Hommes / Hommes 30/ Hommes 40/Hommes 50/ Scratch Femmes / Scratch Mixtes. Cependant, concernant les catégories Hommes 30, Hommes 40 et Hommes 50, elles ne sont ouvertes qu'à partir de 3 équipes minimum dans la catégorie. Si cela n'est pas le cas, ces équipes seront alors considérées dans la catégorie inférieure. Le classement dans ces catégories se fera par rapport à l'âge moyen de l'équipe.

Nous rappelons que l'utilisation de VTT à assistance électrique est formellement interdite.

7.2 Abandons

Un « Check point course » au départ et l'arrivée d'étape permet de signaler tout abandon avant un départ ou après une arrivée pour le lendemain = CHECK IN / CHECK OUT. En cas d'abandon durant une étape hors évacuation médicale, il est impératif de signaler dès que possible votre abandon par tel (le numéro vous sera communiqué) et aussi aux points ravitaillement :

-Provisoire : vous ne serez pas classé sur l'étape du jour et vous partirez sur l'étape du lendemain avec une pénalité de 2h00 sur le dernier de l'étape

-Définitif : Vous quittez la course et l'organisation n'est plus en charge de gérer vos effets personnels et votre retour à votre véhicule.

Il est formellement interdit de quitter la course sans avoir signalé ce fait à l'organisation. Le non-respect de ce point de règlement entraînera une facturation forfaitaire de 100€ par personne et l'organisation pourra engager des poursuites pour avoir engagé des recherches du fait de votre négligence. L'Etat peut aussi engager directement des poursuites à votre rencontre.

D'autre part, le matériel de tracking et chronométrage devra être restitué.

7.3 Matériel obligatoire

Individuel :

- casque,
- couverture de survie,
- coupe-vent,
- 2L de boisson,
- nourriture,
- téléphone portable,
- nécessaire de réparation dont en particulier pâte de dérailleur.

Par équipe :

- TROUSSE DE SECOURS :

- 1 pansement américain
- 1 bande auto agrippante
- 5 compresses
- 1 Désinfectant
- 1 Collyre
- 1 Sparadrap
- 1 Antalgique laissé à l'appréciation du coureur et de son médecin traitant
- 1 Antihistaminique
- GPS
- dérive-chaîne

Il vous sera précisé à chaque briefing si vous pouvez vous dispenser de certains matériels. Tout concurrent devra également porter le matériel fourni par l'organisation : plaque VTT, bracelets, dispositif de chronométrage et live tracking.

En cas de non restitution du matériel, l'équipe devra s'acquitter de la somme de : Puce pointage : 50 euros / Tracker GPS : 100 euros

Les concurrents sont semi-autonomes sur chaque étape. 1 à 3 ravitaillements liquide et solide sont prévus selon les étapes (hors prologue).

7.4 Pénalités

La progression en dehors de l'itinéraire obligatoire entraînera une pénalité immédiate. Une équipe de contrôleurs mobiles pourra disqualifier immédiatement les concurrents en infraction. La direction de course peut aussi recourir au « live tracker » pour vérifier votre trace.

Autres pénalités : Cette liste n'est pas limitative et une pénalité peut être décidée par la direction de course.

Mise hors course	2 heure	1 heure	20 mn	10 mn
Assistance en dehors des zones définies par l'organisation	Abandon sur une étape	Non-respect des règles de sécurité dictées par l'organisation	Par matériel manquant et par étape	Par item manquant dans la trousse de secours
Changement de coéquipier	Passage hors délai à une barrière horaire	Abandon de détrit + amende	Progression non groupée >1 min ou sans être à vue	

7.5 Assistance

L'assistance (mécanique ou ravitaillement liquide et solide) est autorisée uniquement sur les zones définies par l'organisation. Le non-respect de cette règle entrainera la mise hors course de l'équipe concernée.

8. LOGISTIQUE

8.1 Bagages

Dans les mois précédant votre départ, vous recevrez une liste d'aide à la constitution de votre sac. Les bagages seront transférés par l'organisation d'un hébergement à l'autre et sont limités à 1 sac « bagages » de 30 kg par personne + 1 mini sac journée. En cas de dépassement de poids pour le sac « bagages », le concurrent en sera averti et devra payer un surplus de poids de 20€/kg/jour. Tout bagage doit obligatoirement être souple et doit être identifiable avec le numéro de dossard. Une étiquette sera distribuée avec votre dossard. Aucun matériel supplémentaire ne sera accepté pour le transport des bagages. Le mini-sac journée vous permettra de laisser quelques affaires sur la ligne de départ que vous retrouverez sur la ligne d'arrivée (par exemple une paire de tennis qui vous servira pour marcher de votre hébergement jusqu'au parc vélo, un coupe-vent, polaire etc...). Une étiquette permettant de l'identifier sera aussi apposée dessus lors du checking du premier jour.

8.2 Parc VTT

L'organisation mettra à disposition un parc VTT à chaque étape qui sera clos et gardé par un service de sécurité. L'accès au parc est strictement réservé aux concurrents de la



course. Seuls les concurrents munis du bracelet inviolable fourni par l'organisation et correspondant à la plaque de cadre, pourront pénétrer avec leurs VTT. Ils devront émerger en entrée et en sortie de parc.

L'organisation appliquera un strict respect de ces consignes.

La réparation ou entretien dans le parc VTT est strictement interdite.

Les concurrents qui préfèrent conserver leur vélo en dehors du parc et en particulier sur leur hébergement le feront sous leur propre responsabilité et devront en informer le responsable du parc vtt en le spécifiant sur la fiche d'emargement.

8.3 Restauration

2 à 3 ravitaillements par jour seront disponibles selon la difficulté de l'étape. A l'arrivée, une collation salée et sucrée sera servie à chaque participant. Les ravitaillements sont adaptés à la pratique du VTT sur de longues étapes. Les repas du soir pris sur vos hébergements ou les restaurants partenaires répondront au cahier des charges de l'Alps Epic et devront correspondre aux besoins des coureurs VTT format Marathon sur plusieurs jours tout en privilégiant le goût, la cuisine maison et l'approvisionnement par des producteurs locaux. Ils seront adaptés aux demandes de régimes spéciaux dès lors que l'information sera parvenue à l'organisation à J-30. Les horaires de début et fin de service seront communiqués sur le document d'infos utiles avant départ.

8.4 Lavage, entretien et réparation vtt

Un espace lavage et entretien VTT sera assuré à chaque arrivée d'étape.

Une assistance mécanique sera assurée par un atelier partenaire. Les prestations mécaniques sont incluses dans le prix de base et les pièces éventuelles vous seront facturés.

Nous vous conseillons fortement de prévoir d'emporter les pièces non volumineuses (dérailleur, plaquette de frein...) spécifiques à votre VTT et en particulier les pâtes de dérailleur.

8.5 Hébergement

Pour les inscrits au pack bleu, Les nuits sont prévues dans des chambres collectives Le détail des hébergements seront mentionnés dans un document annexé au contrat séjour définitif qui vous sera envoyé dans les prochains mois.

Pour les inscrits au pack noir, Les nuits sont prévues dans des chambres de 2 pers pour votre équipe. Le détail des hébergements seront mentionnés dans un document qui vous serez envoyé dans les prochains mois.

8.6 Accompagnant

Nous entendons par accompagnant, toute personne qui accompagne un coureur durant les 6 jours de l'épreuve. Cette participation nécessite obligatoirement une inscription en formule « accompagnant ». Il devra porter en permanence le bracelet qui sera fourni dans le pack





dossard du coureur. Ce bracelet donnera accès pour l'assistant à la zone de campement, tous les repas et petit déjeuner du raid et aux ravitaillements.

Un programme parallèle à la course est à l'étude permettant d'effectuer des visites et randonnées à pied ou à vélo pour découvrir les Hautes-Alpes et aller sur des points spectateurs.

L'accès au parc VTT sera formellement interdit aux accompagnants.

Tout accompagnant non inscrit ne pourra accéder aux prestations de l'épreuve. Aucune inscription sur place ne sera possible pour l'accès au campement Alps Epic. Il peut néanmoins accéder aux zones d'assistance pour les coureurs.

8.7 Navettes accès et navette retour

Navette accès : Alps Epic Events met tout en œuvre pour limiter l'impact carbone. A ce titre, nous mettrons en place des navettes depuis les lieux d'arrivée des participants (aéroports les plus proches ou gares sncf les plus proches) et inciterons et aiderons au covoiturage. Nous vous invitons à nous informer au plus tôt de votre mode de déplacement afin de faciliter l'organisation. Ces services sont inclus dans le prix de l'inscription.

8.8 Sécurité

L'organisation dispose d'un dispositif de secours validé par la préfecture. Il se compose de médecins mobiles en course et sur les villages étapes, des services de secours et incendies (SDIS). En cas de problème il est impératif de prévenir au plus vite l'organisation via le numéro de téléphone qui vous sera communiqué, ou de vous rapprocher d'une personne du staff qui dispose une radio, ou de composer directement le 112 à partir de votre mobile, lorsque l'urgence l'impose.

Sur avis médical, l'organisation se réserve le droit de mettre hors-course et de faire évacuer du parcours toute personne qu'elle juge inapte à continuer l'épreuve. Tout participant faisant appel à un médecin ou secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions. En cas de nécessité, et dans l'intérêt de la personne secourue, il est fait appel aux équipes de secours qui, dès lors, prennent la direction des opérations et mettent en œuvre tous les moyens appropriés, y compris hélicoptés.

Toute personne ayant subi une intervention médicale ou chirurgicale durant le mois précédant le départ devra en informer l'organisation par courrier. En l'absence de cette déclaration, l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'incident majeur.

L'organisation complétera les consignes énoncées ci-dessus par des consignes orales et écrites sur les téléphones portables des concurrents au moment de l'épreuve.

9. FORMULE NON CHRONOMETREE.

Les participants à la formule non-chronométrée sont soumis au même règlement mis à part les points suivants qui leurs sont spécifiques :

- La formule non chronométrée peut se faire en solo ;
- Le départ pour cette formule s'effectue 30min après la formule course, 1h après pour les VTT à assistance électrique ;





- Les VTT à assistance électrique ont droit à un seul changement de batterie géré par l'organisation sur demande préalable et sur les mêmes points que les ravitaillements. Les VTTAE doivent respecter la norme des 25km/h et des 250W. Tout contrevenant à ce point se verra refuser le départ ;
- Si un participant à la formule non chronométré venait à rattraper la course, celui-ci devra toujours laisser la priorité aux coureurs étant chronométrés ;

10. POLITIQUE D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT

La politique d'annulation est stricte. Toute demande doit être effectuée en utilisant le formulaire en ligne disponible sur le site internet de l'épreuve. Les demandes par mail, téléphone, courrier postal ne seront pas recevables et ne seront donc pas traitées.

Les remboursements prévus ci-après seront versés dans un délai maximum de 1 mois suivant la demande. Le participant ne peut en aucun cas revendre ou céder à titre gracieux à un tiers son dossard. Toute inscription est ferme et définitive et implique l'acceptation intégrale du règlement.

10.1 Annulation avant le 1er mai 2018

Annulation possible sans aucun motif particulier et remboursement partiel. L'annulation donne lieu au remboursement des sommes versées moins une retenue pour frais d'annulation de 10% du montant de l'inscription.

10.2 Annulation après le 1er mai minuit 2018 et jusqu'au 1er Juin 2018 minuit

Annulation possible sans aucun motif particulier et remboursement partiel. L'annulation donne lieu au remboursement des sommes versées moins une retenue pour frais d'annulation tardifs d'un montant égal à 50% des sommes versées.

10.3 Annulation après le 15 Juin 2018 minuit

Toute annulation après cette date ne donne pas lieu à remboursement. L'organisateur conservera l'intégralité des sommes versées.

Cas exceptionnel avec remboursement partiel et après une retenue de 50% sur les sommes déjà versées et sur production d'un document officiel justifiant l'annulation de la participation :

- décès, accident ou maladie du participant assuré,
- décès, accident ou maladie grave (nécessitant une hospitalisation) de son conjoint, d'un ascendant ou descendant du premier degré survenant à partir du 15 Juin 2018.
- refus de visa par les autorités françaises.

Ces frais d'annulation peuvent être remboursés en totalité excepté des frais de dossier de 50€ grâce à la souscription d'une assurance annulation de 5% en supplément du prix d'inscription. Cette assurance doit être souscrite en nous en faisant la demande par email. Elle rentrera en vigueur pour des cas tels que maladie, accident ... Le détail de ces garanties vous sera fourni sur simple demande par email.



10.4 Annulation du fait de l'organisateur

L'organisation rembourserait l'intégralité du montant de l'inscription si la course devait être annulée de son fait (arrêté préfectoral non obtenu, refus d'autorisation de passage...) Les concurrents ne seront pas remboursés si l'annulation de l'épreuve est motivée par une cause extérieure exceptionnelle et non prévisible (alerte météo rouge ou foudre et intempéries exceptionnelles...)

10.5 Changement de coéquipier

Il est possible de changer de coéquipier à tout moment avant le départ de l'épreuve. Cependant, des frais seront appliqués. Ceux-ci s'élèvent à 10% des frais d'inscriptions du participant (qui correspondent à des frais d'annulation qui entraînent des frais de gestion administratif et de frais pour les réservations d'hébergements). Une facture vous précisant les modalités pour le paiement de ces frais vous sera alors adressée.

11. DROIT A L'IMAGE

En participant à l'épreuve les concurrents autorisent l'organisateur et ses ayants droits à utiliser et reproduire son nom, son image et sa voix dans le cadre de la course, en vue d'une exploitation sur des supports de communication et promotion online et offline. Et ce dans le monde entier et par tous les moyens connus à ce jour.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il suffit de nous écrire en nous indiquant vos noms, prénoms, adresses. L'inscription à la course implique obligatoirement pour le concurrent de recevoir les lettres d'informations électroniques concernant des éléments et contenus liés à la course pour laquelle il est inscrit.

Conformément aux nouvelles dispositions relatives au respect de la vie privée, les personnes ne souhaitant pas apparaître sur les résultats officiels ou sur les listes d'inscrits doivent nous en informer par écrit.

12. LITIGES ET RECLAMATIONS :

Toute demande peut être adressée par mail à alpsepic@gmail.com ou par voie postale à Alps Epic Event, 6 impasse du Barris 05200 les Orres.

Durant l'épreuve le référent est le directeur de course.

Toute réclamation parvenue 1 mois après la date de fin de l'épreuve sera considérée comme nulle et non avenue. En cochant la case du formulaire d'inscription vous signez et acceptez automatiquement le règlement de l'épreuve.